



EUROMÉDITERRANÉE

Établissement Public d'Aménagement - Marseille

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

*Le règlement de la consultation (RC) décrit les règles de la procédure de passation.
Il n'a pas valeur contractuelle.*

Evaluation environnementale d'Euroméditerranée II et réalisation d'études associées (dit marché « Etudes d'impact »)

Appel d'offres ouvert



Les dates clés de la consultation

04/05/2026 Date limite pour poser des questions

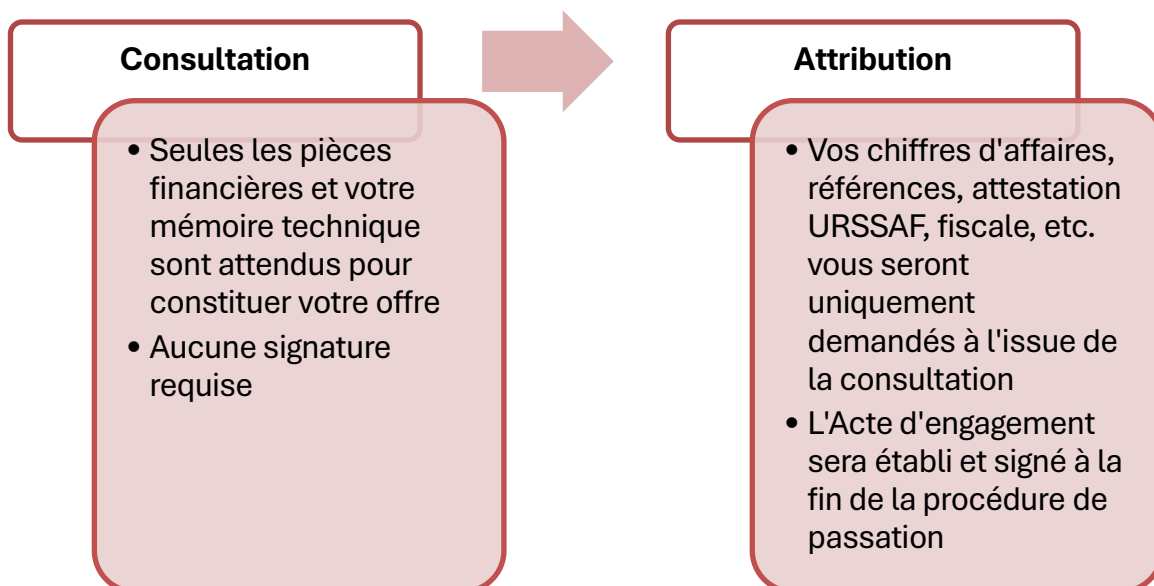
13/05/2026 à 14h00 Date limite de remise des offres

EUROMEDITERRANEE S'ENGAGE POUR SIMPLIFIER VOTRE ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Une rédaction simplifiée des pièces du dossier de consultation

- Un Règlement de la consultation plus accessible et engageant
- Un Cahier des Clauses Administratives concis et organisé conformément au CCAG applicable

Votre réponse limitée aux documents indispensables



Un acheteur à votre écoute

- Une incompréhension et/ou des suggestions d'amélioration ? N'hésitez pas à nous contacter via la plateforme de dématérialisation
- En fin de procédure, un questionnaire vous sera adressé pour récolter votre avis sur l'accessibilité et le déroulement de la procédure de passation

SOMMAIRE

Partie 1 De quoi s'agit-il ? Vous y trouverez une présentation d'Euroméditerranée et les informations importantes sur la procédure et le marché.	Partie 2 Comment va être notée votre offre ? Vous y trouverez des informations sur la manière dont Euroméditerranée va apprécier et classer votre proposition.
Partie 3 Comment participer ? Vous y trouverez des informations sur les différentes étapes vous permettant de préparer au mieux le dépôt de votre proposition.	Partie 4 Comment se déroule procédure de passation ? Vous y trouverez des informations sur les étapes qui suivront l'attribution du marché.
Partie 5 Quelles sont les voies de recours ? Vous y trouverez des informations sur les modalités de contact avec le Tribunal Administratif de Marseille	Annexes Le Règlement de la consultation comprend 1 annexe : ⇒ Le canevas « Dossier de candidature »

PARTIE 1 : DE QUOI S'AGIT-IL ?

1.1 QUEL EST L'OBJET DU MARCHÉ ?

Le présent marché a pour objet l'évaluation environnementale d'Euroméditerranée II et la réalisation des études associées. Il répond à une recommandation réitérée de l'Autorité environnementale de mener une évaluation environnementale stratégique à l'échelle globale d'Euroméditerranée II, en lieu et place des analyses opération par opération qui ne permettent pas d'appréhender les effets cumulés du programme.

Euroméditerranée II est l'extension nord de l'OIN Euroméditerranée, lancée en 2007 sur 169 ha dans les 14^e et 15^e arrondissements de Marseille. Ce territoire en profonde mutation — reconversion d'emprises industrielles, création de nouveaux quartiers, aménagement de grands parcs urbains — fait l'objet de plusieurs opérations menées en parallèle : ZAC Littorale (Projet Littoral), parcs Bougainville et des Aygalades, quartier du Canet, façade littorale. Plusieurs études d'impact sectorielles ont déjà été réalisées ; l'AE recommande désormais une approche intégrée à l'échelle du périmètre fonctionnel d'Euroméditerranée II.

Le titulaire sera chargé de :

- élaborer une étude d'impact « chapeau » à l'échelle d'EM2, constituant le socle méthodologique, documentaire et cartographique commun à l'ensemble des évaluations environnementales ;
- réaliser ou mettre à jour des carnets territoriaux par secteur d'intervention (Projet Littoral, Bougainville/Aygalades, Canet, façade littorale, Sogaris), documents synthétiques et évolutifs articulés à l'étude chapeau ;
- réaliser et/ou coordonner les études techniques complémentaires nécessaires à l'évaluation (acoustique, GES, qualité de l'air, hydraulique, pollutions, trafic, énergie, paysage, densité) ;
- assister l'EPAEM dans ses relations avec l'Autorité environnementale (cadre préalable, mémoires en réponse, examens au cas par cas) ;
- mettre en place et assurer le suivi annuel des mesures ERC prescrites dans les arrêtés d'autorisation.

1.2 DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

Appel d'offres ouvert
(la négociation n'est pas autorisée)

Pas d'allotissement,
le marché ne permettant
pas l'identification de
prestations distinctes

Variante non autorisées, votre
réponse doit être
strictement conforme au
CCAP et CCTP

1.3 COMMENT LE MARCHÉ VA-T-IL S'EXECUTER ?

Le marché est conclu avec **un unique titulaire**
(monoattributaire)

Il est conclu pour une durée
de 4 ans

Marché composite :
- partie **forfaitaire**
- partie à **marchés subséquents**

La partie à marchés
subséquents est conclue
sans montant minimum et
pour un **montant maximum**
de 120 000 euros HT pour la
durée du marché.

PARTIE 2 : COMMENT VA ETRE NOTEE VOTRE OFFRE ?

Les offres seront examinées en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 – Prix : 40 %

Critère 2 – Valeur technique : 60 %

Sous-critère 1 – Adéquation des moyens humains et de l'organisation aux exigences du marché : 10 %

Sous-critère 2 – Pertinence et acuité de la lecture des enjeux environnementaux : 10 %

Sous-critère 3 – Robustesse et opérationnalité de la méthodologie proposée : 40 %

Les offres irrégulières, inappropriées, inacceptables ou anormalement basses sont éliminées.

Dans certains cas, Euroméditerranée pourra inviter les candidats à régulariser leur offre.

Cette régularisation ne peut pas avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre concernée.

Méthode de notation des offres

- La valeur technique

Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessus.

Les sous-critères seront notés suivant une échelle de 1 à 10 en fonction du niveau de qualité des réponses apportées.

Chaque note fera l'objet d'une pondération conformément aux pourcentages indiqués plus haut.

NVT (note valeur technique globale) sera calculée en additionnant les notes pondérées obtenues pour chacun des sous-critères.

Dans le cas où aucun candidat n'obtient la note valeur technique globale (NVT) maximale (60), la note technique de l'offre (des offres) présentant la meilleure valeur technique sera systématiquement portée au maximum de points octroyés à la valeur technique.

Les notes des autres offres seront corrigées suivant une règle de trois de façon proportionnelle à la meilleure note, selon la formule : Note corrigée = (Note analysée x Note maximale) / meilleure note avant correction.

- Le prix

Le critère prix sera apprécié au regard du montant forfaitaire et du montant global renseigné dans le détail quantitatif estimatif (DQE).

La note correspondant au critère prix, sera proportionnelle au prix proposé par le candidat.

Le meilleur prix se verra attribuer la note la plus élevée. Les notes seront ensuite dégressives proportionnellement au meilleur prix selon la formule suivante :

$$NP = (\text{Meilleur prix} / \text{prix analysé}) \times 40$$

Les notes de chacun des critères seront, par défaut, établies au centième.

Lorsque la notation au centième conduit plusieurs candidats à obtenir une note correspondant au critère prix identique, alors que ceux-ci proposent des prix différents, la note correspondant au critère prix sera alors établie au millième (voire plus) afin de les départager.

Note globale

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère :

$$N = (NVT + NP)$$

L'entreprise ayant la note globale N la plus élevée sera économiquement la plus avantageuse.

PARTIE 3 : COMMENT PARTICIPER ?

3.1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION EN VOUS IDENTIFIANT

Vous pouvez télécharger le dossier de consultation en vous rendant sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Lors du téléchargement, nous vous recommandons vivement de vous identifier, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

3.2 VERIFIER LE CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

N°	Document
1	Le Règlement de Consultation (RC)
1-B	Le Canevas à utiliser pour les pièces de la candidature en lieu et place des formulaires DC1 et DC2 ou DUME
1-C	Le cadre de présentation des références
1-D	Le modèle de DC4
3	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
4	La pièce financière comprenant : - la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) - le Bordereau des Prix Plafonds (BPP) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
5	Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes

3.3 POSER DES QUESTIONS

Vous pouvez poser des questions via la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Aucune question ne sera acceptée par courrier électronique.

Les questions doivent être déposées sur la plateforme le 4 mai 2026 au plus tard.
Euroméditerranée vous répondra le 7 mai 2026 au plus tard.

De même, Euroméditerranée se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation le 7 mai 2026 au plus tard.

3.4 REPONDRE SEUL OU A PLUSIEURS ?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel.



Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard en cours de marché.

Candidater en groupement d'entreprises

Au stade de la présentation de la candidature et/ou de l'offre, aucune forme de groupement n'est imposée.

Au stade de l'exécution du marché, le groupement peut être :

- soit solidaire ;
- soit conjoint mais dans ce cas, le mandataire devra être solidaire. Autrement dit, il sera solidaire de chacun des membres du groupement, pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'EPAEM.

Attention : une même entreprise ne peut être mandataire de plusieurs groupements.

Candidater avec un sous-traitant

Vous pouvez faire appel à la sous-traitance, que vous répondiez seul ou en groupement d'entreprise.

Si, pour l'analyse de votre offre technique, vous souhaitez vous appuyer sur les moyens humains/matériels ou encore sur la méthodologie proposée par votre sous-traitant, vous devez nous fournir une déclaration de sous-traitance.

Pour cela, le dossier du sous-traitant devra comprendre (via le formulaire DC4 ou sur papier libre) :

- Un engagement écrit du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant l'article R. 2193-1 du code de la commande publique ;
- Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il n'est pas dans un cas d'exclusion de la procédure de passation.

3.5 CONSTITUER VOTRE PLI

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en langue française, vous devez les accompagner d'une traduction en français.

Les candidats s'engagent à maintenir leur offre 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Votre dossier de candidature

La présente consultation est ouverte à tout candidat présentant obligatoirement les compétences suivantes :

BET spécialisé en
évaluation
environnementale

BET acoustique

Evaluation des
émissions GES

Le BET Environnemental est obligatoirement le mandataire du groupement.

Les informations suivantes sont à transmettre :

1	Une lettre de candidature comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant)
2	Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique
3	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique
5	Les certificats de qualifications professionnelles suivants : • BET spécialisé en évaluation environnementale — mandataire obligatoire du groupement • BET acoustique • Compétence en évaluation des émissions GES
5	5 références de moins de 3 ans , se rapportant à des prestations similaires en importance et en complexité présentée selon le cadre fourni : • 3 références de BET environnemental : ○ 1 contexte d'imbrication de périmètres d'étude similaire, ○ 1 démontrant une expérience avec des niveaux de nuisances comparables, ○ 1 conduite en contexte méditerranéen, illustrant la connaissance des enjeux spécifiques. • 1 référence de BET acoustique • 1 référence en évaluation des émissions GES

Pour attester de votre aptitude et de vos capacités, vous pouvez :



Renseigner le DC1 et
DC2 (ou DUME)

ou

Compléter le canevas
de candidature joint au
DCE



Aucune attestation URSSAF, attestation fiscale, attestation d'assurance, etc. ne sont à remettre dans votre dossier de candidature.

Deux pièces sont à remettre :

1. La pièce financière (au format .xlsx) comprenant :
 - La **Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)** ;
 - Le **Bordereau des prix plafonds (BPP) / Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**.
2. Le **Mémoire technique** comprenant les points suivants :

Présentation et organisation du groupement
Le candidat remettra une note de deux pages environ (hors CV) présentant la composition du groupement et la répartition des compétences au regard des enjeux du marché. Cette note devra mettre en évidence la capacité du mandataire à assurer le pilotage d'une équipe pluridisciplinaire. La note précisera notamment : • l'identité et les qualifications des référents principaux (opérationnel et administratif), accompagnées de leurs CV ; • les disponibilités et ETP dédiés au marché pour chaque membre du groupement ; • les modalités de continuité et de passation de connaissance sur la durée de l'accord-cadre ; • l'organisation interne et les modalités de collaboration avec l'EPAEM et ses partenaires. Lorsque des sous-traitants sont mobilisés, ils devront être explicitement mentionnés.
Compréhension des enjeux
Le candidat démontrera sa capacité à appréhender le contexte d'intervention spécifique du présent accord-cadre. Cette note de deux pages environ devra être ciblée et opérationnelle — non une restitution générale du CCTP, mais une lecture critique et hiérarchisée des enjeux au regard de l'expérience du groupement. La note portera notamment sur : • la compréhension des enjeux environnementaux prioritaires du territoire EM2 : risque inondation, pollutions des sols et des eaux, biodiversité en milieu urbain post-industriel, qualité de l'air et nuisances sonores ; • l'analyse des recommandations successives de l'Autorité environnementale et des conséquences méthodologiques pour la conduite de la démarche ; • les points de vigilance identifiés par le candidat au regard de la complexité du programme (effets cumulés, multiplicité des maîtres d'ouvrage, phasage opérationnel).
Note méthodologique
Le candidat exposera la méthode qu'il entend mettre en œuvre pour l'exécution des missions décrites au CCTP. Cette note de 3 pages environ (hors planning) devra démontrer une capacité concrète à articuler les différentes composantes de la démarche d'évaluation environnementale dans le contexte propre à EM2. La note comprendra : • l'appropriation et la déclinaison du parti pris méthodologique de l'EPAEM exposé dans le CCTP et la note de cadrage environnementale annexée, notamment l'articulation entre l'étude d'impact « chapeau » et les carnets territoriaux ; • la méthode de coordination des expertises thématiques au sein du groupement et avec les autres prestataires de l'EPAEM (urbanistes opérationnels, AMO DD, BET thématiques) ; • les modalités de production, de contrôle qualité et d'harmonisation des livrables sur l'ensemble de la démarche ; • un planning prévisionnel faisant apparaître les jalons clés, en particulier la disponibilité de l'étude d'impact chapeau avant fin T1 2027, et les dispositifs envisagés pour la gestion des délais et des aléas.

La signature de ces pièces n'est pas requise lors de la remise de l'offre.

De même, la remise d'un acte d'engagement lors du dépôt des offres n'est pas requise dans le cadre de la présente consultation. L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

Organisation de votre pli

Afin de faciliter l'enregistrement et l'analyse de votre pli, nous vous remercions de bien vouloir nommer vos documents de la façon suivante :

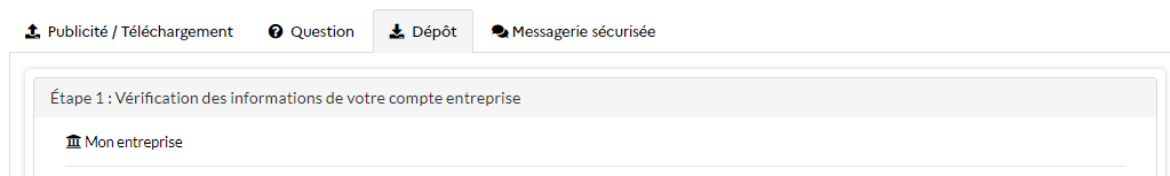
2026009 + NOM DU DOCUMENT + NOM DU CANDIDAT

Exemple :  2024XXX_BPU-DQE_NOM CANDIDAT.xlsx

3.6 DEPOSER VOTRE PLI

Vous devez impérativement remettre les plis par voie dématérialisée. Tout autre mode de transmission est interdit. Les conditions de dépôt des plis sont les suivantes :

Les offres sont à déposer sur la plateforme de dématérialisation PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>, au plus tard à la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.



Attention : pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Si vous transmettez successivement plusieurs offres, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Copie de sauvegarde

Vous pouvez doubler votre pli d'une copie de sauvegarde transmis sur support physique électronique ou sur support papier, sous réserve qu'elle parvienne dans les délais impartis pour la remise des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », l'intitulé de la consultation et le nom du candidat.

La remise de la copie de sauvegarde s'effectuera soit par envoi postal (en recommandé avec A.R ou par tout moyen permettant de donner date et heure certaines de réception et de garantir la confidentialité des documents), soit par remise directe contre récépissé de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf jours fériés) à l'adresse ci-dessous :

EPAEM
Direction de la commande publique et de la stratégie achats
Astrolabe – 79, boulevard de Dunkerque
CS 70 443
13235 Marseille cedex 02

Elle ne sera ouverte que dans les cas prévus à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

PARTIE 4 : COMMENT SE DERoule LA PROCEDURE DE PASSATION ?

4.1 ATTRIBUTION

Suite à l'analyse des offres, le rapport d'analyse sera présenté en Commission Consultative des Marchés pour avis.

Un courrier d'attribution, signé par la personne habilitée au sein d'Euroméditerranée, viendra informer l'attributaire du choix de l'établissement, sous réserve de l'obtention des documents ci-dessous.

4.2 PIECES A REMETTRE PAR L'ATTRIBUTAIRE

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à Euroméditerranée, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- L'attestation de vigilance à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de fourniture de déclarations sociales, et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- Le procès-verbal du comité social et économique ;
- La liste nominative des salariés étrangers ;
- Le cas échéant, le certificat attestant du respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage-intempéries au 31/12/N-1 émanant de la caisse des congés payés compétente ;
- Le cas échéant, le certificat de cotisation retraite délivré par l'organisme Pro BTP ;
- Le cas échéant, l'attestation d'assurance de responsabilité décennale obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances.



Afin de simplifier et de sécuriser la remise de ces documents, Euroméditerranée utilise la plateforme en ligne e-Attestations (<https://www.e-attestations.com>).

En conséquence, suite à l'envoi du courrier d'attribution, votre entreprise sera ajoutée à la base de données gérée par l'établissement. L'utilisation de cette plateforme est entièrement gratuite.

Si votre entreprise ne dispose pas d'un profil sur e-Attestations, vous recevrez un courriel de la part de cette plateforme vous invitant à vous y enregistrer.

Le dépôt des pièces susmentionnées sur cet outil vous dispense de transmission des pièces demandées par message retour.

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

4.3 REDACTION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ

L'acte d'engagement sera établi et signé au stade de l'attribution du marché.

4.4 MISE AU POINT

Avant signature du marché, nous nous réservons la faculté de procéder, en accord avec l'attributaire, à une mise au point du marché.

Cette mise au point visera à intégrer au CCAP ou au CCTP certaines propositions indiquées par l'attributaire dans son mémoire technique. De même, elle pourra consister à supprimer certaines dispositions du mémoire technique n'ayant pas vocation à être rendues contractuelles, sous réserve que ces dispositions n'aient pas servi à l'analyse et à la notation de l'offre du candidat.

La mise au point n'aura en aucun cas pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché, remettant ainsi en cause les conditions initiales de mise en concurrence et le principe d'égalité de traitement des candidats.

PARTIE 5 : LES PROCEDURES DE RECOURS

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le greffe du **Tribunal administratif de Marseille** :

31, rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Renseignements :

Téléphone greffe : 04.91.13.48.13. – Fax : 04.91.81.13.87

Vous pouvez saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.